

ARRETE MUNICIPAL N° 88 / 2023

Vu le Maire de la Commune de GHYVELDE-LES MOÈRES,
Vu le Code de la route,
Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1,

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la fête communale du 23 Juillet 2023 de réglementer le stationnement et l'arrêt à l'occasion de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le Dimanche 23 Juillet 2023 de 07h00 à 20h00, la circulation, le stationnement et l'arrêt seront interdits sur la Grand Place du village.

Article 2 : Dès 07 heures, le dimanche 23 Juillet 2023, le parking de la Grand Place sera interdit au stationnement de tous véhicules afin de permettre une mise en sécurité et une installation de jeux gonflables.

Article 3 : Le rétablissement du stationnement sur la Grand Place se fera le Lundi 24 Juillet 2023 à 08 heures.

Article 4 : Les services techniques de la ville seront en charge de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 5 : Ampliation du présent Arrêté sera transmis à :

- **Aux riverains de la Grand Place**
- **Monsieur le Commandant de Gendarmerie de GHYVELDE**
- **Monsieur le Directeur du service technique**

GHYVELDE, LE 06 Juillet 2023

Le Maire

Patrick THEODON

